

Commune d'Incourt



Incourt, le 25 octobre 2021

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la salle communale de Piétrebais, **rue Ecole des Filles 5 à 1315 Piétrebais le 10 novembre 2021 à 19h30.**

A 19h, séance conjointe et publique du Conseil de l'Action sociale et du Conseil communal.

L'ordre du jour a été fixé en séance du Collège communal le 22 octobre 2021 comme suit :

- Rapport sur les synergies Commune-CPAS 2021
- Annonce de l'ouverture de l'épicerie sociale "Le panier solidaire" le 26 novembre 2021
- Reprise des activités de l'ASBL L'Autophone

SEANCE PUBLIQUE

1. Administration générale - Rapport des synergies et d'économies d'échelle Commune-CPAS - Adoption.
2. Finances - Modification budgétaire n°2 exercice 2021 - Services ordinaire et extraordinaire - Pour accord.
3. Environnement - Coût vérité prévisionnel 2022 - Taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers - Approbation
4. Finances - Taxe communale - Règlement taxe pour le service ordinaire de ramassage des immondices - Exercice 2022 - Approbation.
5. Finances - Marché public de fournitures - Achat d'une tronçonneuse - Ratification.
6. Finances - Contrôle encaisse Receveur régional - Procès-verbal de vérification du 2e trimestre 2021 - Prise de connaissance.
7. Finances - Octroi d'une subvention en numéraire au SR Incourt (complément).

8. Urbanisme - Recours au Conseil d'Etat - Dossier n°39/2020 - Construction de 5 maisons unifamiliales - Rue de la Sainte à 1315 Opprebais - 3e Division section B parcelle 289 H - Ratification.
9. Travaux - Marché public de travaux - Construction d'une Yourte à proximité de l'école communale d'Opprebais - Approbation du mode et des conditions de passation
10. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2021.
11. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021.

HUIS-CLOS

12. Personnel communal - Démission des fonctions d'un ouvrier - Droit à la pension de retraite - Prise d'acte.
13. Personnel communal - Allocation pour exercice d'une fonction supérieure - Prolongation - Décision.
14. Personnel communal - Allocation pour exercice d'une fonction supérieure - Remplacement du chef d'équipe ouvrier en cas d'absence - Décision.
15. Enseignement communal - Personnel - Situation des emplois vacants - Pour information.
16. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.
17. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant.
18. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant.
19. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant.
20. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant.
21. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.
22. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un maître de seconde langue dans un emploi non vacant.
23. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un maître de religion catholique à titre temporaire dans un emploi vacant. Erratum
24. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un maître de religion catholique à titre temporaire dans un emploi vacant.
25. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un maître de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant.
26. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un instituteur maternel à titre temporaire dans un emploi non vacant.
27. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi vacant. Erratum

28. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi vacant.
29. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi vacant.
30. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant.
31. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.

Par ordonnance,

Le Directeur général, f.f.

S. BON SIR



Le Bourgmestre,

L. WALRY

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.